

Ordonnance Souveraine n° 16.234 du 27 février 2004 rendant exécutoire la convention du Conseil de l'Europe contre le dopage, faite à Strasbourg le 16 novembre 1989

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	27 février 2004
Publication	Journal de Monaco du 5 mars 2004 ^[1 p.3]
Thématiques	Europe ; Sport et santé ; Lutte antidopage ; Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2004/02-27-16.234@2004.03.06>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification à la convention du Conseil de l'Europe contre le dopage, faite à Strasbourg le 16 novembre 1989, ayant été déposés le 28 novembre 2003 auprès du secrétaire général du Conseil de l'Europe, ladite convention est entrée en vigueur à l'égard de Monaco le 1er janvier 2004.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 5 mars 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2004/Journal-7641>